$\underline{https://enseignants.se-unsa.org/Cloture-du-Grenelle-du-grain-a-moudre-et-des-chiffons-rouges-a-eviter-pou}{r-la}$



Clôture du Grenelle : du grain à moudre et des chiffons rouges à éviter pour la suite

- Presse - Communiqués de presse -

Publication date: mercredi 26 mai 2021

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Clôture du Grenelle : du grain à moudre et des chiffons rouges à éviter pour la suite

Par une réunion avec les organisations syndicales puis par une conférence au Conseil économique social et environnemental, le ministre a clos le Grenelle de l'Education en prenant 12 engagements et en définissant des orientations pour des mesures budgétaires en 2022. C'est au cours des prochaines semaines qu'elles seront finalisées dans le cadre du dialogue social comme le souhaitait le SE-Unsa.

Avec un budget abondé de 400 millions d'euros pour ces nouvelles mesures, de 100 millions d'euros pour financer en année pleine la première étape de la prime d'attractivité et de 200 millions d'euros au titre de la nouvelle participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire, la phase de discussions qui s'ouvre a du grain à moudre.

Des demandes portées par le SE-Unsa depuis des mois dans l'agenda social et dans les ateliers du Grenelle, ont été retenues : possibilité d'élargir le nombre des bénéficiaires de la prime d'attractivité, poursuite de l'amélioration des nombres de promotions à la hors-classe et élargissement des conditions d'accès à la classe exceptionnelle, augmentation de la rémunération des AESH, amélioration de la rémunération des directrices et des directeurs et de leurs conditions d'exercice ainsi que celles des formateurs et des conseillers pédagogiques.

400 millions d'euros ne suffiront pas à répondre à ces besoins et à ceux de nombreuses autres catégories de personnels qui contribuent au Service public d'éducation. L'absence de loi de programmation n'est pas une découverte puisque le calendrier du quinquennat ne le permet plus. Néanmoins, compte-tenu des retards accumulés, tant en matière de rémunération que de qualité de vie au travail, le SE-Unsa demande la traduction des engagements en textes réglementaires de portée pluriannuelle.

D'autres revendications du SE-Unsa demeurent pour l'instant sans réponse, comme la rémunération des futurs professeurs, CPE et PsyEN stagiaires jusqu'ici exclus de la prime d'attractivité, la revalorisation de catégories professionnelles toujours oubliées (assistants d'éducation ou enseignants en milieu pénitentiaire par exemple) ou encore une meilleure reconnaissance des missions de suivi et d'accompagnement des élèves.

Le SE-Unsa investira cette dernière étape pour obtenir les avancées concrètes, pousser plus loin ce qui pourra l'être mais aussi évacuer, si nécessaire, les chiffons rouges pointés depuis des mois par le SE-Unsa, comme la tentation idéologique de la rémunération au mérite ou d'un accroissement des obligations de service.

Paris, le 26 mai 2021, Stéphane Crochet, Secrétaire général

Attachée de presse : Brigitte Biardoux 01 44 39 23 93